



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 mars 2020**

(Convocation du 06.03.2020)

**Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire  
Secrétaire de séance M. Bernard WEINHARD**

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonctions : **15**

Conseillers présents : **13**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - BERTEVAS - DECK - KNAUB  
ZIMMERMANN  
MM. STOLTZ - WEINHARD - BENDER - BLATT- BOURGOIN -  
DUPONT - IMBERY - KUNTZ - THOMANN

Membre(s) absent(s) : Mmes ZIMMERMANN (procuration à IMBERY) - LE TALLEC (procuration  
à STOLTZ)

**2020/14 - OBJET : Décision n° 01/2020 de préemption d'un terrain sis lieu-dit  
« Lohwinkel » à Munchhausen.**

Monsieur le Maire de Munchhausen informe les membres du Conseil municipal d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n° 03/2020 reçue le 02 mars 2020, concernant la vente d'un terrain sis lieu-dit Lohwinkel à Munchhausen et cadastré section 7 parcelle n° 130 d'une superficie de 06 ares 03 ca, appartenant à M. HOFFARTH Joseph dont le siège social est sis 19 rue de Plobsheim à 67100 STRASBOURG, le prix de vente est de 1 300 € l'are soit un total de 7 839,00 €.

**Vu** la délibération en date du 30 mars 2014 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir d'exercer, au nom de la commune,

**Vu** la délibération en date du 04 juillet 2018 qui a institué un droit de préemption urbain renforcé qui s'applique sur les zones urbaines et d'urbanisation future.

Le Conseil municipal, prend acte :

- de la décision du Maire n° 01/2020 de préemption d'un terrain sis lieu-dit « Lohwinkel » à Munchhausen, cadastré section 7 parcelle n° 130 d'une superficie de 06 ares 03 ca, appartenant à M. HOFFARTH Joseph dont le siège social est sis 19 rue de Plobsheim à 67100 STRASBOURG sur la base du prix fixé dans la DIA et aux mêmes conditions soit pour un montant global de 7 839,00 €

le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer tout document relatif à la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n° 03/2020 reçue le 02 mars 2020.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme  
Fait à MUNCHHAUSEN, le 12 mars 2020  
Le Maire,  
Richard STOLTZ



Accusé de réception en préfecture  
067-216703082-20200312-DCM202014-AI  
Date de télétransmission : 17/03/2020  
Date de réception préfecture : 17/03/2020